

DES ÉLECTIONS DU 10 MARS.

Les élections du 10 mars nous ont montré la France partagée presque également entre deux grandes opinions opposées ; car, si quelques départements seulement ont eu à se prononcer, la situation de ces points, sur les parties les plus diverses du territoire, peut faire admettre que, dans le cas où la France entière eût été consultée, elle se fût à peu près divisée de la même manière.

Pourtant, la balance n'est pas complètement en équilibre ; elle incline même de beaucoup à gauche. Les démocrates ont le plus grand nombre d'élus ; ils l'ont emporté dans les grands centres politiques, notamment à Paris. Ils ont eu la majorité des votes de l'armée, quoique le mode des élections militaires soit si défavorable à une expression indépendante des suffrages. Dans les départements où ils ont succombé, ce n'est que devant des majorités de quelques voix, comme dans l'Allier, ou de quelques centaines de voix, comme dans la Loire. Il est à noter, enfin, que, dans ces départements, les élections des villes et des gros bourgs ont été en général démocratiques, et que la balance n'a penché du côté opposé qu'au moyen de la loi qui, divisant et parquant les électeurs des campagnes en petits groupes, les livre aux influences locales. Le fait a montré que le but de cette loi n'était pas véritablement de faciliter l'exercice du droit électoral ; car les abstentions n'ont pas été moins nombreuses que sous le régime du vote au chef-lieu de canton. Si ces abstentions ont été volontaires et raisonnées, et elles ne peuvent pas s'interpréter autrement depuis qu'il n'y a plus le prétexte de l'éloignement du scrutin, elles prouvent qu'un grand nombre de citoyens ont voulu protester ainsi contre la tyrannie des listes imposées par les partis extrêmes.

Le résultat des élections est une expérience nouvelle, à l'appui de cette vérité trop souvent oubliée par les partis passionnés et par les gouvernements égarés, que la compression est impuissante contre les opinions, et que, si elle agit sur elles, ce n'est qu'en les passionnant et en les aigrissant. Qui peut nier, maintenant, que l'état de siège, les pouvoirs extraordinaires, soit civils, soit militaires, les destitutions et les procès n'ont qu'un effet : faire des élections rouges ?